



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 22 Janvier 2015

Négociations Annuelles Obligatoires 2015

C'est dans le contexte d'une fusion à venir que les Négociations Annuelles Obligatoires vont bientôt commencer (1ère réunion mercredi 28 Janvier). La direction a déjà préparé le terrain en fondant le sens de la JV à venir sur la « nécessaire » compétitivité pour maintenir l'activité.

Pour revenir sur l'argumentation de la direction nous citerons un article de « La tribune »* qui est un journal vers lequel les soupçons d'activisme syndical exalté et irresponsable ne pourront pas se tourner.

*Article du 2 décembre 2014.

Extraits :

« Ariane 6, faut-il le rappeler, sera aussi le temps du sang et des larmes pour la filière lanceur, qui va être très durement restructurée par les industriels, qui ont pris le pouvoir. "Dans l'exposé du projet, il est clairement affiché l'ambition de réduire de 40 % les coûts" »

Pourquoi toute cette restructuration ? Pour contrer Falcon 9 de l'américain SpaceX, soulignent tous les responsables politiques, étatiques et industriels de la filière. La décision de réorganiser la filière spatiale repose pourtant sur ce postulat de départ très discutable. Avec l'arrivée de SpaceX, tous les acteurs ont sciemment mélangé coût de production et dumping, selon leurs intérêts. Le rapport de la NASA est pourtant clair : le coût moyen de fabrication et de lancement d'un Falcon 9 est de l'ordre de 140 millions de dollars sur la période 2012-2020. Loin donc des prix pratiqués par SpaceX sur le marché commercial (60 millions de dollars).

Ce n'est donc pas réellement un problème de coûts de production de la filière européenne même si cela ne doit pas l'empêcher de poursuivre ses efforts d'optimisation. Mais finalement qu'importe, les industriels se sont emparés des clés de la filière lanceur. Un rêve caressé depuis si longtemps. Chapeau à eux.

C'est relativement passé inaperçu mais le patron d'Arianespace Stéphane Israël est passé à deux doigts d'une grève sur le pas de tir d'Ariane 5, voire d'un report d'un lancement. Au prix d'une négociation très serrée. "Les salariés n'acceptent plus la manière dont la direction traite les problèmes réels auxquels les salariés sont confrontés", notamment une "adéquation charge de travail/effectif dans un contexte de cadence en augmentation constante", a expliqué la CGC Arianespace. A suivre car la situation reste tendue au sein d'Arianespace. Mais cela augure mal des futurs efforts demandés par la société commune Airbus et Safran. »

La compétitivité n'est qu'un prétexte.

Ce que le journaliste met en évidence, c'est que les gains de compétitivité qui justifient la JV ne sont qu'un prétexte pour que les financiers du secteur privé finissent de mettre la main sur une activité juteuse. Et pour cause, cette justification de réduction « des coûts » servira en fait d'optimisation de gain pour les actionnaires.

C'est pour les satisfaire que nous vivons déjà les difficultés dues au sous-effectif et les tensions actuelles dans nombres de services d'HERAKLES. Le maintien de l'emploi n'a rien à voir avec les gains de compétitivité qui pourrait être obtenue par cette JV. Le maintien de nos emplois et de notre activité ne dépend

que de la volonté de l'Etat Français pour l'activité militaire et des Etats Européens pour le spatial. Seule des Etats peuvent mettre les moyens pour concurrencer les moyens mis par les Etats-Unis au service de leur activité dans le spatial. Cela ne dépend aucunement des marges qu'attendent les actionnaires de la JV.

L'argumentaire de la compétitivité salulaire n'a qu'un seul objectif, nous faire accepter des reculs sur nos conditions de travail et nos statuts.

Qu'est ce que la NAO ?

Elle est présentée comme une négociation sur les augmentations de salaire. Pourtant elle contient d'autres thèmes sur lesquels l'employeur est obligé de négocier.

L'égalité Hommes/Femmes, les travailleurs handicapés, l'effectif, le temps de travail, le travail précaire sont autant de thèmes contenus dans les NAO. (Art L2242-8, L2242-9, L2242-13 du code du travail)

Un cadrage Groupe.

Le niveau de l'augmentation de salaires est cadré par le Groupe SAFRAN et généralement, après un débrayage « revendicatif » des organisations syndicales, la direction annonce les 5 € supplémentaires initialement prévus par ce cadrage et la vie peut reprendre son cours.

Nous savons donc que pour dépasser le niveau fixé par SAFRAN, il faut une mobilisation d'une ampleur et d'une détermination très forte.

Le problème qui se pose est donc de savoir si les salariés veulent aller chercher le pouvoir d'achat qui leur est dû ou se contenter de celui qui sera accordé.

Dans le second cas, le problème qui est posé est la répartition du niveau accordé entre les différentes catégories sociaux-professionnelles et entre les différentes mesures (AG, AI, Primes, temps de travail, effectifs, travail précaire et embauches).

Le lien peut être fait entre le sous-effectif vécu par les salariés, les heures supplémentaires et l'utilisation de contrats précaires. Cette NAO est **l'occasion de revendiquer l'embauche des collègues que nous ne souhaitons pas voir partir après les avoir formés.**

C'est également l'occasion **de traiter des inégalités entre collègues** générés par la convention HERAKLES (Allocation annuelle, primes non perçus par tous dans un même atelier, évolutions gelées).

Quelques rappels.

Le 23 octobre 2014, un communiqué SAFRAN annonçait une croissance du chiffre d'affaires au 3^{ème} trimestre 2014 de 6,8 % (3589 M €).

Le 17 Décembre 2014, un communiqué SAFRAN annonçait un « acompte » à valoir sur le dividende de 2014 pour un montant de 233 M €

« Chez SAFRAN...L'Etat...a mis au vote une enveloppe de jeton de présence inférieure à celle que la société avait proposé, soit 759 333 € contre 868 000 €. La résolution a été rejetée en assemblée générale »
Les Echos du 24/12/2014.

Pour Herakles SA, le résultat net (bénéfices net d'impôts tout frais payés) 2014 est de l'ordre de 35M €

Cette richesse a été produite par 2300 salariés (2190 CDI et 110 temporaires).

Cela donne une richesse produite de plus de 1250 € par mois et par salarié...

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---